



PORTRAIT | *Les mille vies d'Imany*

DOSSIER | Sociétaires: ce qui change en 2019

DÉCRYPTAGE | Où sont les femmes ?

L'ENTRETIEN | François Baroin, maire de Troyes, président de l'AMF



03 Édito par Jean-Marie Moreau

EN BREF

- 04 Actualités et tendances
- 07 Le mot du DG par Jean-Noël Tronc

DOSSIER

- 08 Sociétaires: ce qui change en 2019

DÉCRYPTAGE

- 14 Où sont les femmes?

LE MUSÉE SACEM PRÉSENTE

- 17 Exposition La musique, une histoire d'hommes?

L'ENTRETIEN

- 18 François Baroin, maire de Troyes, président de l'AMF

#LASACEMSOUTIENT

- 20 Soutien aux projets artistiques et culturels

PORTRAIT

- 22 Les mille vies d'Imany

REPORTAGE

- 24 La Sacem près de vous...

LA FABRIQUE CULTURELLE PRÉSENTE

- 27 Les cafés-concerts condamnés en France?

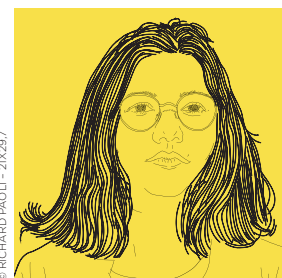
+ Restez connecté à l'actualité de la Sacem sur SACEM.FR et à la vie de la création sur la-fabrique-culturelle.sacem.fr

Suivez-nous!

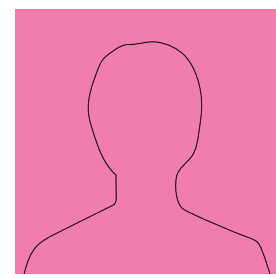
Signatures



Véronique Mortaigne
Longtemps chargée des musiques actuelles au *Monde*, Véronique Mortaigne a exploré les cultures populaires, leur économie et les phénomènes qui en découlent. Elle est l'auteure d'une dizaine de livres, dont *Double Je*, portrait croisé de Jane Birkin et Serge Gainsbourg.



Julie Sebadelha
Photographe, journaliste, photojournaliste... le principal moteur reste toujours le même: raconter les histoires de ceux qui ne peuvent s'exprimer.



Éléonore Colin
Entre Brian Eno et les ris de veau, son cœur balance... Journaliste indépendante à *Télérama* et à *M Le Mag*, Éléonore Colin a deux amours: la musique et la gastronomie.

JEAN-MARIE MOREAU,
AUTEUR, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dernière ligne droite pour la directive européenne...



Et si on recommençait par la culture? Le titre de l'ouvrage de Jean-Noël Tronc, à paraître le 14 mars aux éditions du Seuil, résonne comme une invitation à construire ensemble une Europe forte, libre, riche de sa diversité. Ce livre, dont les droits d'auteur seront intégralement reversés à notre si cher Comité du cœur, démontre combien il est important de replacer la culture au centre de notre projet collectif européen, sans l'opposer au développement numérique, bien au contraire. Je tiens à saluer la sortie de cet ouvrage qui témoigne de l'engagement sans faille de Jean-Noël Tronc au service du droit des auteurs, des compositeurs et des éditeurs.

Il y a quelques mois, lors de ses vœux au secteur des industries culturelles, le ministre Franck Riester a mentionné plusieurs éléments qui concernent directement le monde de la musique et, de manière induite, les sociétaires de la Sacem. Le ministre de la Culture a réaffirmé son soutien à une directive européenne tenant compte d'une juste protection et rémunération du droit d'auteur sur internet. À ce jour, les nouvelles en provenance de Bruxelles sont bonnes puisque les membres du trilogue (Conseil des ministres, Commission européenne et Parlement européen) sont enfin parvenus à un accord sur un texte renforçant juridiquement la responsabilité des plateformes internet diffusant des œuvres protégées. Une exception allégeant leurs obligations en termes de filtrage et de surveillance serait accordée aux start-up du net... Rien n'est encore définitivement acquis puisque le Parlement européen doit maintenant ratifier ce texte si âprement discuté. Si tout va bien, il restera encore l'étape délicate de sa transposition en droit français. Là encore, les ayants droit devront rester vigilants, ce à quoi s'appliquera évidemment votre Sacem... Pour l'heure, retenons que la directive européenne sur le droit d'auteur semble enfin sur le point d'aboutir.

Au plan français, Franck Riester a annoncé officiellement la création du CNM (Centre national de la musique) «pour structurer la filière musicale, pour protéger la diversité de la production,

pour soutenir son export, son rayonnement international...». Malheureusement, cette annonce très attendue dit encore peu de choses du financement nécessaire envisagé par la filière musicale. Néanmoins, le ministre s'est engagé à installer rapidement un comité de pilotage.

De même, il a renouvelé son soutien à la politique des quotas pour la chanson francophone, un point essentiel à l'heure où les chiffres communiqués par l'observatoire de la radio prouvent l'efficacité du système des quotas en termes de diversité et de protection de notre patrimoine culturel.

L'éducation artistique et culturelle a aussi été mentionnée dans ce discours, ce qui conforte la Sacem dans son engagement auprès du gouvernement pour soutenir fortement le plan chorale dans les écoles. Symboliquement, les récents Grands prix Sacem se sont ouverts sur la très belle prestation d'une chorale d'enfants.

Vers la fin de son allocution, le ministre a formulé le souhait d'une société plus diversifiée et plus égalitaire. Dans cette édition du *Magsacem*, un chapitre est justement consacré à la place des femmes dans l'univers de la musique. À cet égard, je rappelle qu'en termes de parité, le droit d'auteur est irréprochable puisqu'il rémunère heureusement femmes et hommes selon les mêmes critères de diffusion...

Vous trouverez également, dans les pages suivantes, un dossier dédié aux nombreux changements que cette année 2019 apporte à tous les sociétaires: de la nouvelle appli Sacem à l'accueil réservé aux professionnels et aux définitifs en passant par le prélèvement fiscal à la source et les nouvelles cotisations sociales.

Des bouleversements? Sans doute, dans certains cas... S'agissant de ceux qui sont initiés par la Sacem, ils le sont dans le sens de la simplification pour la vie des créateurs et de leurs éditeurs.

C'est en tout cas ce que le Conseil d'administration, en lien avec les équipes, tente de faire quotidiennement. En tant que président, je m'efforce de travailler dans cette optique afin que 2019 laisse la création au centre de vos préoccupations.



© KIM SCHOTT

Directive droit d'auteur : décision historique

Le 13 février, cinq mois après l'adoption du projet de directive par le Parlement européen, les institutions européennes se sont accordées sur un texte commun. Une décision qui est le consensus de négociations et d'échanges entre la Commission européenne, le Parlement et les États membres. Elle marque une étape majeure pour la reconnaissance du droit des auteurs à l'ère numérique. L'article 13 vise notamment à garantir une plus juste répartition de la valeur. Dernière pierre à l'ouvrage : le vote en session plénière par le Parlement européen et le Conseil européen au printemps.

En savoir plus [📄 article13.info](https://www.sacem.fr/actualites/article13.info)



© SCANRAIL

La chanson française cartonne sur les ondes

Pour la première fois depuis treize ans, un titre francophone, *La même* (Maître Gims et Vianney), occupe la première place du Top 100 radio. Plus largement, les diffusions d'œuvres francophones ont bondi de près de 27% en un an, avec mille quarante-deux titres nouveaux entrés dans les programmations. Ces chiffres, issus du bilan 2018 de Yacast, témoignent de l'efficacité des quotas radio, vecteurs de diversité et de renouvellement des répertoires.

En savoir plus [📄 tplmusique.org](https://www.tplmusique.org)



© NICOLAS KREF

Nouvel accord avec les maires de France

Partenaires depuis 1956, la Sacem et l'Association des maires de France (AMF) ont signé, le 26 novembre, un nouvel accord visant à simplifier les usages de la musique dans les communes françaises. Il garantit aux auteurs, compositeurs et éditeurs une plus juste rémunération, tout en offrant aux communes des démarches en ligne simplifiées et des forfaits adaptés, notamment pour celles qui comptent moins de cinq mille habitants. À cette occasion, un forfait spécifique à l'utilisation de la musique à l'école, a été créé. À lire dans ce numéro : l'entretien de François Baroin, président de l'AMF. *Ci-dessus : Jean-Noël Tronc, directeur général-gérant de la Sacem, François Baroin, président de l'AMF et maire de Troyes, et Jean-Marie Moreau, président du Conseil d'administration de la Sacem, auteur et compositeur.*

En savoir plus [📄 clients.sacem.fr](https://www.clients.sacem.fr)

Fabriquer ensemble la musique

La saison 2019-2020 des Fabriques à musique est lancée ! Chanson, musique contemporaine, électro, jazz ou musique pour l'image, ce sont au total cent soixante projets déployés tout au long de l'année scolaire, partout en France, qui feront découvrir aux élèves le processus de création musicale.



Pour toutes les structures culturelles porteuses d'un projet d'éducation artistique et culturelle, l'appel à candidatures est ouvert.

En savoir plus sur [📄 https://aide-aux-projets.sacem.fr/](https://aide-aux-projets.sacem.fr/)

Tendances

Répartition du 4 janvier 2019



265,2 M€ ont été traités lors de la répartition du 4 janvier 2019, soit - 4,92% par rapport à janvier 2018. La répartition de l'année dernière comprenait d'importantes régularisations de droits en provenance de Canal Satellite, C8, CStar et de comptes d'attente.



85,6 M€ pour la **télévision** (- 20,24%). La baisse s'explique par les données financières manquantes de TF1 et la baisse des recettes publicitaires de Canal+.



42,4 M€ pour la **radio**, soit + 3,69%.



42,3 M€ ont été répartis au titre des **spectacles**, soit une baisse de 23,15%. La comparaison avec l'année dernière est faussée car les tournées professionnelles et les spectacles sont désormais répartis à chaque répartition (deux fois par an auparavant).



+ 9,59 % pour la **musique de sonorisation**, avec 39,5 M€ répartis.



+ 38,04 % pour le **numérique** : 28 M€ de droits traités en streaming et 2,5 M€ en téléchargement. Des droits ont notamment été répartis pour Deezer, Spotify et YouTube. Avec 3 M€, la VOD (vidéo à la demande) connaît une forte progression grâce à la répartition du 1^{er} trimestre 2018 de Netflix.



3,1 M€ ont été répartis en janvier pour les **droits en provenance de l'étranger**. Cette répartition est désormais trimestrielle.



- 29,42 % pour les **supports enregistrés** (10,8 M€).

Prochaines répartitions : vendredi 5 avril 2019, vendredi 5 juillet 2019. Informations sur les répartitions précédentes :

[📄 https://createurs-editeurs.sacem.fr/](https://createurs-editeurs.sacem.fr/) > **Votre espace membre** > Consulter mes feuillets de répartition.

+ Retrouvez toutes les actus sur [SACEM.FR](https://www.sacem.fr)

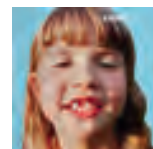


Coups de cœur

SÉBASTIEN LEBOIS, DIRECTEUR DES PROGRAMMES DE RADIO ALOUETTE, LA PREMIÈRE RADIO RÉGIONALE.

Découverte

Brol Angèle



Une artiste qui a su garder les pieds sur terre depuis le début de son succès. Cet équilibre, on le retrouve dans son album *Brol*. L'artiste y est à la fois douce et offensive dans la tonalité de sa voix et dans ses textes. Ses trois singles, *La thune*, *Balance ton quoi* et *Tout oublier*, les plus diffusés de son EP à la pochette originale nous interpellent et nous émeuvent. Angèle est une artiste talentueuse qui s'inscrit dans l'air du temps.

Album

Anthem of the peaceful army



Cet album interprété par le groupe de « classique rock » Greta Van Fleet dévoile un univers particulier et s'inscrit dans un style très rock 70s.

Découvert récemment, le titre *When the curtain falls* est un véritable coup de cœur. La voix du chanteur est souvent comparée à celle de Robert Plant, du groupe Led Zeppelin, et l'album reste très intéressant.

Concert

Gaëtan Roussel/Zazie



Un concert privé exceptionnel à La Rochelle organisé par notre radio régionale avec plus de sept cents personnes présentes. Gaëtan Roussel et Zazie ont conquis le public par leur prestation. Gaëtan Roussel a su enflammer la salle dès le deuxième titre.

Assemblée générale Faites entendre votre voix



Avant le 31 mars : candidatez !

- Pour candidater au Conseil d'administration, au Conseil de surveillance ou à la Commission des programmes : l'acte de candidature est destiné au Comité d'éthique.
- Pour candidater aux Commissions réglementaires et techniques : l'acte de candidature est destiné au Conseil d'administration.

Les courriers de candidature sont à adresser aux Affaires sociales par voie postale ou par mail à AS-Candidatures@sacem.fr.

Ils peuvent également être déposés sur place, au siège de la Sacem (3^e étage - 225, avenue Charles-de-Gaulle - 92528 Neuilly-sur-Seine).

Du 28 mai au 18 juin : votez !

Le vote s'exercera exclusivement par **voie électronique**.

Le 18 juin à 14 h 30 : assistez à l'Assemblée générale

L'AG annuelle de la Sacem se déroule au siège de la Sacem à Neuilly-sur-Seine. Elle proclame les résultats des élections, le vote sur les résolutions et les modifications statutaires/réglementaires.

En savoir plus ☎ 01 47 15 47 10 – *Conditions d'éligibilité, rôle des Commissions, statuts et règlement général* 📄 Sacem.fr

Convocations

Conformément aux nouvelles règles, l'envoi aux sociétaires professionnels et définitifs de leurs convocations aux Assemblées générales se fera désormais exclusivement par voie électronique. Vous pourrez consulter l'ensemble des documents relatifs à l'ordre du jour de l'Assemblée générale sur votre espace membre sur sacem.fr. Si vous souhaitez continuer à recevoir vos convocations par courrier postal, adressez la demande par écrit aux Affaires sociales de la Sacem.

JEAN-NOËL TRONC,
DIRECTEUR GÉNÉRAL-GÉRANT

Se réorganiser pour plus d'efficacité



Dans un monde en mouvement où les usages se transforment, où le live a supplanté la vente des supports physiques, où le streaming s'impose comme nouveau modèle économique, où l'artiste tend à devenir 360°, mais aussi où le créateur est souvent paupérisé et a plus que jamais besoin de soutiens, la Sacem doit savoir répondre aux attentes de chacun tout en anticipant les évolutions stratégiques à venir. En 2030, le marché des pays émergents pourrait représenter 40 % du marché du streaming mondial (rapport de Goldman Sachs Music In The Air 2016). Là où une carrière se construisait d'abord au plan national, sur plusieurs années, avant de penser à l'exportation, le streaming crée des succès d'emblée internationaux, y compris chantés en français. À l'inverse, cette globalisation s'accompagne d'une remise en cause des outils qui préservent la diversité culturelle, comme les quotas radio, et du modèle même du droit d'auteur, avec la volonté de certains acteurs de l'internet d'imposer le buy-out; tout s'accélère et le monde de demain se dessine sous nos yeux avec l'intelligence artificielle, les blockchains...

À plusieurs reprises, ces derniers mois, lors de mes déplacements dans les régions pour rencontrer et écouter nos sociétaires et les collaboratrices et collaborateurs de la Sacem, j'ai eu l'occasion d'évoquer les grands axes de notre plan stratégique pour les cinq ans à venir, élaboré avec notre Conseil d'administration en 2018, et qui doit nous permettre d'anticiper ces évolutions, d'adapter nos services et nos outils tout en veillant à la protection des intérêts de nos membres.

Ce plan vise à rendre notre Sacem toujours plus proactive, numérique et internationale, et à renforcer son engagement pour promouvoir le modèle du droit d'auteur et de la gestion collective. Avec le Conseil d'administration, les actions sur lesquelles nous nous concentrons visent à répondre à vos besoins et à vos attentes, que nous mesurons par des enquêtes régulières et aussi grâce à l'engagement de plus d'une centaine d'auteurs, compositeurs et éditeurs de musique dans les différentes commissions de la Sacem. D'abord et toujours, répartir le plus possible et le mieux possible, de la manière à la fois la plus juste et la moins coûteuse. Nos plans d'action des quatre dernières années ont ainsi permis de diminuer significativement la trésorerie liée aux sommes en attente et donc d'accélérer la mise en répartition de vos droits.

La nouvelle application mobile sociétaire constitue une nouvelle étape pour améliorer le processus de suivi et de répartition de vos droits pour les concerts et toutes les autres natures de « séances ». Vous êtes plus de quatre mille à l'avoir téléchargée. Vous pouvez déjà déclarer ainsi plus simplement vos programmes et vos dates. Nous accélérons les développements pour vous permettre de retrouver, également en ligne, le détail de vos dates réparties et ce, dès la deuxième partie de cette année.

Vous êtes attachés à la transparence, vous attendez toujours plus d'efficacité et de rapidité dans le traitement de vos demandes. Vous souhaitez aussi une relation de confiance et de proximité, avec des équipes Sacem plus disponibles et plus faciles à joindre. Vous vous agaciez souvent du serveur vocal interactif et des temps d'attente téléphonique quand vous appelez la Sacem; la création, en décembre 2018, d'un nouveau service chargé de l'accueil a permis de vous redonner un interlocuteur avec des équipes qui apportent une réponse de premier niveau à près de 80 % des questions posées par les sociétaires.

La réorganisation de la Sacem que nous avons mise en place depuis le 1^{er} janvier 2019 s'inscrit dans cette dynamique et apporte deux grands changements: d'une part, la création d'une direction des Relations sociétaires entièrement dédiée à cette mission, et chargée de centraliser tous les contacts avec les sociétaires et de coordonner l'amélioration des services aux sociétaires, que ceux-ci concernent les droits répartis, la protection sociale ou l'action professionnelle. Avec une attention renforcée pour les sociétaires professionnels et définitifs qui bénéficient désormais d'une équipe dédiée, que nous allons étoffer dans les prochains mois. D'autre part, la création d'une direction des Licences, de l'International et des Opérations qui fusionne la direction des Licences et de l'International avec le département de la Documentation générale et de la Répartition. Dans le monde du on-line en particulier, mais, plus largement, pour faire face aux nouvelles attentes en matière de qualité de la répartition et aux défis de l'international, il est en effet indispensable d'intégrer les processus liés aux collectes et au répertoire des œuvres, pour optimiser la répartition des droits à nos membres et aux éditeurs internationaux qui nous ont confié des mandats.

*

Vous poursuivez par ailleurs votre engagement sans faille dans les combats importants pour les auteurs, les compositeurs et les éditeurs de musique, que ce soit pour l'adoption du projet de directive européenne sur le droit d'auteur où l'incertitude reste forte sur le vote final du Parlement européen à la fin du mois, ou pour la réforme des retraites qui vise à créer à l'horizon 2025 un régime universel et qui fait courir le risque, si leur spécificité n'était pas prise en compte, d'une dégradation catastrophique des retraites des auteurs ou d'une envolée de leurs cotisations.

À ce titre, on mesure mieux combien s'avère précieux le Régime d'allocation d'entraide de la Sacem (RAES), système de prévoyance mis en place il y a plus de cinquante ans et dont bénéficient aujourd'hui tous nos membres dès le 1^{er} euro de droits perçu. Financé sur les œuvres sociales, il est une belle illustration de la dimension solidaire de notre société et de son action pour la protection de ses membres tout au long de leur vie et même au-delà, puisque le RAES prévoit un système de réversion au bénéfice du conjoint survivant.

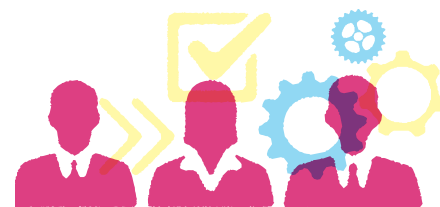
CE QUI
change
EN
2019

SOCIÉTAIRES. Réformes sociales, fiscales, formation, nouveaux services... chaque début d'année est synonyme de nouveautés. Les auteurs, compositeurs et éditeurs sont nombreux à s'interroger sur les évolutions législatives ou réglementaires qui impactent leurs droits et leur vie professionnelle. Parallèlement, 2019 marque une année importante dans les relations de la Sacem avec ses membres. Zoom sur ce qui a changé depuis le 1^{er} janvier.

 Retrouvez ce dossier
sur SACEM.FR



À LA SACEM



Accueil personnalisé

Les équipes en charge de l'accueil des sociétaires de la Sacem ont été réorganisées, afin de répondre au mieux aux besoins et aux attentes des auteurs, compositeurs et éditeurs dans leur diversité. Thibaud Fouet, directeur des Relations sociétaires, rappelle l'objectif : « remettre le sociétaire au centre de la relation afin de tenir la promesse d'une Sacem accessible, au service de tous et adaptée à chacun ». Ainsi, chaque appel, mail ou visite d'un sociétaire est traité par une équipe dédiée, qui répond aux questions et oriente les sociétaires vers les services métiers dès que nécessaire. Un pôle de cinq personnes a été constitué pour accompagner plus spécifiquement les sociétaires professionnels et définitifs, et pour assurer le suivi de leur dossier de manière personnalisée.

Contactez la Sacem

- ☎ 01 47 15 47 15
- @ accueil.societaires@sacem.fr
- Équipe dédiée aux sociétaires professionnels et définitifs ☎ 01 47 15 49 49
- @ pro.def@sacem.fr

Adhérer plus facilement

Les conditions pour devenir membre de la Sacem se sont assouplies. Il suffit désormais de pouvoir justifier de l'exploitation d'une œuvre pour les auteurs et compositeurs et de quatre œuvres pour les éditeurs. Pour cela, seulement l'un des justificatifs ci-dessous est à fournir :

- capture d'écran d'une plateforme de diffusion en ligne montrant la mise à disposition de l'œuvre ;
- copie d'une jaquette avec mention du titre de l'œuvre (support du commerce) ;
- attestation d'exécution publique (concert, passage radio...);
- capture d'écran d'une plateforme de contenus générés par les utilisateurs (type YouTube) faisant apparaître au moins mille écoutes ou vues.

Dans certains cas, si ce seuil n'est pas atteint, le Conseil d'administration peut statuer par dérogation.



Votre appli: déclarez vos séances!

Téléchargeable sur smartphone, la toute nouvelle application mobile Sacem vous facilite la vie. Déclarez toutes vos séances (programmes et dates) directement via l'appli où que vous soyez. C'est aujourd'hui la meilleure garantie de recevoir ses droits d'auteur rapidement et avec une véritable traçabilité.

1. Vous créez votre programme en sélectionnant les œuvres que vous interprétez dans un moteur de recherche.
2. Vous associez une ou plusieurs dates de concert ou spectacle immédiatement à votre programme. Vous avez jusqu'à un an avant la date de votre concert et deux mois après pour faire votre déclaration.

Vous ne devez plus remplir ni renvoyer de programmes et d'attestations de dates au format papier à la Sacem.

Disponible sur *Google Play* et *App Store*

Plus de quatre mille sociétaires ont déjà téléchargé l'application depuis son lancement en janvier et ont déclaré plus de deux mille cinq cents dates de spectacles.

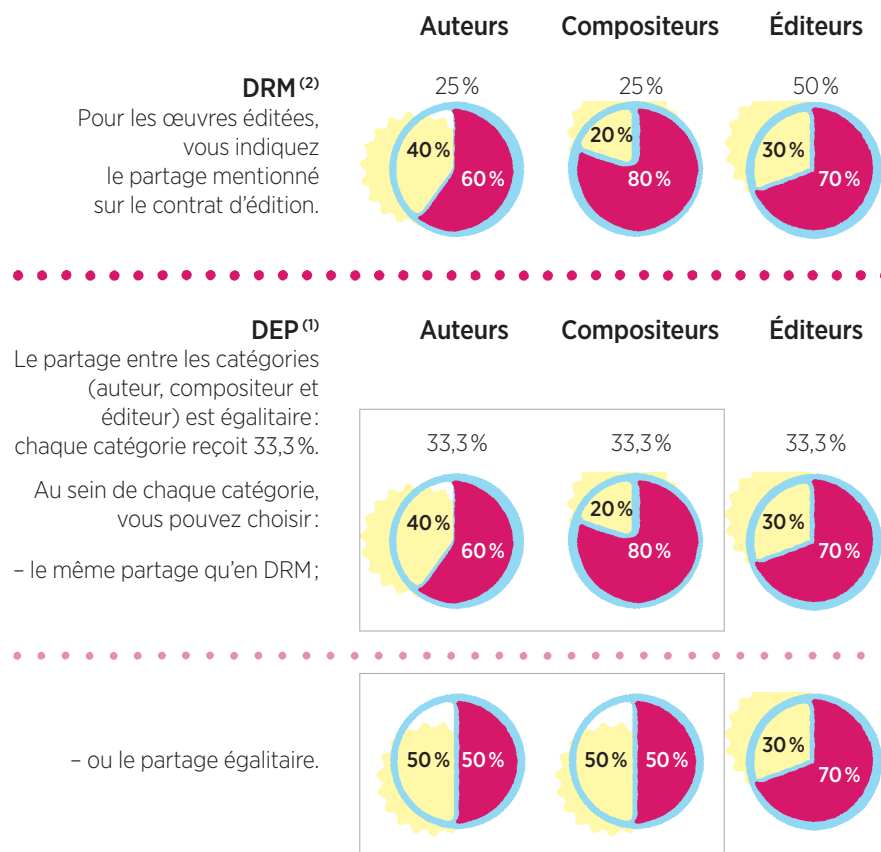
Co-auteurs, co-compositeurs: partager librement les droits

De nouvelles règles de partage des droits ont été votées lors de l'Assemblée générale extraordinaire de juin dernier. La règle de partage par tiers (un tiers auteur, un tiers compositeur et un tiers éditeur) reste le socle sur lequel sont attribués les droits d'exécution publique (DEP)⁽¹⁾. Toutefois, à l'intérieur du tiers réservé aux auteurs ou celui réservé aux compositeurs, le partage entre les différents co-auteurs ou co-compositeurs était jusqu'à présent égalitaire : chacun recevait le même montant. Cette règle n'était plus adaptée à toutes les situations et ne reflétait pas fidèlement l'apport créatif de chacun. Elle était même parfois un frein, décourageant certains de demander de l'aide à d'autres auteurs ou compositeurs. Désormais, les auteurs et compositeurs peuvent modifier cette règle de partage. Comment ? En choisissant d'appliquer le partage qu'ils ont déjà défini contractuellement ensemble pour la répartition des droits de reproduction mécanique (DRM)⁽²⁾.



En pratique

Exemple: vous avez créé une œuvre à quatre (deux auteurs, deux compositeurs) et deux éditeurs l'éditent. La répartition à l'intérieur des catégories dépend du contrat d'édition.



(1) Droits collectés lors de l'interprétation d'une œuvre (concert, TV, radio...).

(2) Droits collectés lors de la fixation d'une œuvre (online, CD, DVD...).



AU NIVEAU NATIONAL



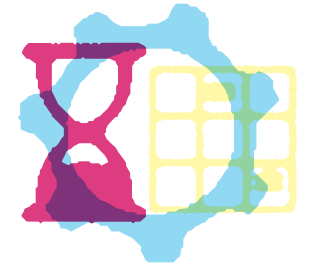
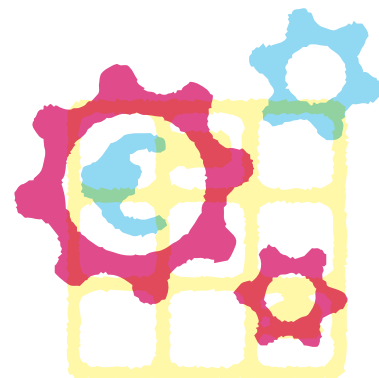
CSG: mesures de compensation

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la CSG (contribution sociale généralisée) a augmenté, pour tous les actifs, en France. Si la compensation de cette augmentation a été effectuée pour la quasi-totalité d'entre eux, les artistes-auteurs n'en bénéficiaient pas. La Sacem et l'ensemble des organisations professionnelles se sont mobilisées, avec leur autorité de tutelle, auprès de Bercy et du ministère des Affaires sociales, afin que soit créé un mécanisme de compensation pour les artistes, auteurs et compositeurs. Fruit de cette mobilisation active et collective, un remboursement à hauteur de 0,95% est prévu en 2018 et 2019. Un mécanisme de compensation pérenne de 1,15%, prévu par l'État, sera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2020.

Impôts: prélèvement à la source

Depuis le 1^{er} janvier, le prélèvement de l'impôt à la source est en vigueur. Concrètement, cela signifie que l'employeur retient l'impôt directement sur le salaire. C'est aussi le cas des pensions de retraite et des autres revenus de complément, comme les allocations du RAES. Mais qu'en est-il des droits d'auteur? Il s'agit du revenu d'un travail indépendant, considéré par nature comme un bénéfice non commercial, même s'il peut être déclaré comme un salaire. C'est la raison pour laquelle l'impôt n'est pas retenu directement sur les droits d'auteur versés par la Sacem. Un acompte fixe mensuel (ou trimestriel sur demande) est prélevé par l'administration fiscale sur le compte bancaire de l'auteur-compositeur. Son montant a été calculé par le fisc sur la base des derniers revenus déclarés et figure sur l'avis d'imposition (ou dans l'espace personnel sur impots.gouv.fr). Il peut être ajusté à la hausse ou à la baisse sur demande selon les prévisions faites par l'auteur-compositeur, mais ces prévisions doivent être bien évaluées, sous peine de majoration. À noter que l'administration fiscale procédera au réajustement de ces acomptes en septembre 2019 sur la base des revenus 2018 déclarés au printemps prochain.

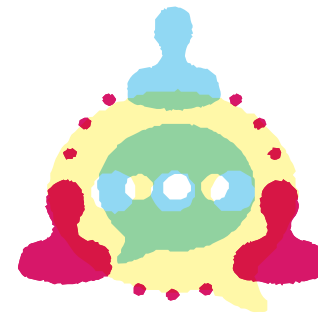
En savoir plus sur createurs-editeurs.sacem.fr



Cotisation d'assurance vieillesse obligatoire

Depuis le 1^{er} janvier, la cotisation d'assurance vieillesse (6,9%) est prélevée sur les droits d'auteur, au même titre que les autres cotisations sociales. Il s'agit d'une obligation pour tous les organismes de gestion collective, imposée par la loi de financement de la Sécurité sociale. Pour tous les auteurs et compositeurs qui étaient déjà affiliés à l'Agessa, ce précompte est une simplification. Il remplace la cotisation du même montant que les artistes-auteurs affiliés versaient sur appel de l'Agessa. Pour tous les autres, il s'agit d'une sécurisation: tous les artistes-auteurs deviennent redevables de cette cotisation, qui ouvre des droits à la retraite de base de la Sécurité sociale. Jusqu'à présent, la cotisation d'assurance vieillesse était la seule à ne pas être prélevée sur les droits d'auteur. Cette particularité a mis de nombreux artistes auteurs en difficulté, ces derniers croyant souvent avoir cotisé pour leur retraite et découvrant qu'ils ne s'étaient pas constitués de droits à la retraite au moment où ils en demandaient la liquidation.

En savoir plus sur secu-artistes-auteurs.fr/



Nouveaux droits à la formation

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, votée le 5 septembre dernier, renforce le droit à la formation des artistes-auteurs et leur ouvre un nouveau dispositif de financement: à compter de 2019, tout artiste-auteur qui cotise au titre de la formation professionnelle a accès au compte personnel de formation (CPF).

Cette année, ce compte personnel sera crédité de 360 euros (et géré, à titre transitoire, par l'Afdas), puis il sera crédité de 500 euros par an, dans la limite de 5000 euros maximum, et géré par la Caisse des dépôts et consignations. Les montants ainsi crédités peuvent servir à financer certains types de formations, pour l'essentiel des formations certifiantes ou diplômantes. Ils sont utilisables dès 2019. L'ouverture technique des comptes personnels de formation (c'est-à-dire la possibilité de consulter en ligne sa situation, ses crédits, etc.) sera quant à elle effective seulement en 2020.

Et la réforme des retraites?

Une réforme des retraites est actuellement en préparation. Lancée par le Gouvernement actuel, cette réforme vise à créer un système universel: un euro cotisé donnera les mêmes droits à tous.

Elle devrait être présentée au cours du second semestre 2019 pour une application progressive à partir de 2025. La Sacem et les organisations professionnelles sont néanmoins déjà sur le pont et se mobilisent activement auprès du Haut-Commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, afin que soit prise en compte la situation spécifique des artistes-auteurs (dont les cotisations, notamment, ne comprennent pas de «part employeur») et que leur couverture retraite ne soit pas dégradée, soit par une forte augmentation des cotisations, soit par une perte de droits.



OÙ SONT LES femmes?

Écrire et composer se conjuguent au féminin. Les filles sont nombreuses à apprendre la musique. Paradoxalement, rares sont les femmes qui se professionnalisent dans la création musicale.



B

Bakel, 29 ans, a fait ses débuts dans la chanson électro-pop en 2016. Elle a adhéré à la Sacem et rejoint un éditeur, BMG Rights Management France. « Dans le monde de la composition, je me suis sentie immédiatement minoritaire. L'image de la femme est associée à l'interprète, et c'est un écran de fumée », explique la jeune Roubaissienne. Les faits sont là : en 2018, les femmes ne représentaient que 17 % des 169 400 membres de la Sacem. Et le taux annuel d'adhésion féminine se situe autour de 21 %. « Un artiste qui débute, c'est un radeau fragile sur une mer déchaînée », ajoute Bakel. L'égalité des chances entre les femmes et les hommes n'est pas établie. Dans les studios, c'est terrible : moi, femme, métisse, je suis entourée d'hommes blancs,

17%

La part des femmes parmi les 169 400 membres Sacem.

quadras et quinquas, qui veulent m'aider dès que je touche une console, comme si je ne savais pas. Et surtout, il ne faut rien dire, parce que c'est contraire à l'image cool que le milieu veut donner de soi. »

Construction sociale

Les femmes moins nombreuses, moins aidées, moins payées, moins programmées, moins diffusées, moins récompensées, moins dirigeantes : le constat est sévère⁽¹⁾ et les symptômes, nombreux. Selon le rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, sur les inégalités dans les arts et la culture⁽¹⁾, les femmes ne représentaient que 6 % des chefs d'orchestres programmés dans le monde entre 2014 et 2017. Aucun des trente

orchestres permanents français n'est dirigé par une cheffe. Parmi les œuvres jouées en opéra, en France, seul 1 % des compositeurs programmés entre 2012 et 2017 sont des femmes. Or, la majorité des élèves des conservatoires sont des femmes : les orchestres classiques foisonnent de musiciennes douées. Où se situe le gap ? Quand décrochent-elles ? « Les portes de la Sacem, qui garantit depuis toujours l'égalité de revenus, sont pourtant grandes ouvertes aux auteures-compositrices », remarque Élisabeth Anaïs, auteure inscrite à la Sacem depuis 1979. Elle a intégré le groupe de travail sur l'égalité femmes-hommes, mis en place par le Conseil d'administration de la Sacem l'année dernière à l'initiative de Christine Lidon, et auquel participent également Frédéric Doll, Marion Sarraut et Thierry Perrier. « Nous tenions à ce que des hommes s'engagent au sein de nos réflexions. Ils l'ont fait spontanément et avec beaucoup de convictions. Notre objectif est de fédérer les femmes du secteur musical. Une belle dynamique est lancée depuis un an », explique Christine Lidon, auteure-compositrice, membre du Conseil administration. « Il s'agit, dit Claire Girardin, directrice de Sacem Université, de promouvoir et d'inciter l'égalité femmes-hommes et d'augmenter le pouvoir d'agir des femmes. » Première mission : établir un état des lieux, puis réparer les dégâts « par un travail de mise en visibilité des femmes de toute génération, libres d'être elles-mêmes : cheffe d'orchestre, compositrice, auteure, musicienne, arrangeuse, etc. ». Dans le domaine créatif, la femme a longtemps tenu le rôle, noble mais passif, de muse. « Elle inspire le créateur, au mieux l'interprète, mais ne crée pas », poursuit Claire Girardin. Or, le talent est, poursuit-elle, « une construction sociale » qui sert de paravent à la mise à l'écart d'une grande partie des femmes.

« Un créateur a besoin d'être dans sa bulle. Très souvent, les femmes déchargent les hommes de toute obligation, afin d'organiser leur espace de création. La réciproque est rarement vraie », souligne Élisabeth Anaïs, qui a bénéficié de « passerelles masculines importantes : Claude Lemesle, Yves Simon et Gabriel Yared ».

Comme le soulignait Reine Prat dans un rapport publié en 2009 commandité par le ministère de la Culture, « la croyance est entretenue, encore au XXI^e siècle, que le

talent est inné et explique seul la qualité d'une œuvre, la réussite d'un parcours professionnel, la reconnaissance médiatique [...] On est loin d'admettre cette réalité plus triviale : la qualité d'une réalisation dépend largement, au-delà du seul talent, du temps qui a pu être consacré au travail de conception et de réalisation, de la quantité et de la qualité des collaborateurs(trices) qu'on a pu réunir [...] toutes choses qui ont un rapport, certes pas exclusif mais très précis, avec les moyens financiers dont l'artiste peut disposer. »

Mettre en lumière

Dix ans après ce rapport, le déséquilibre est toujours aussi aigu. Selon Natacha Krantz, directrice du label Mercury chez Universal et présidente des Victoires de la Musique, « il est usant de rappeler sans cesse que les femmes sont la moitié d'un tout. La musique induit des métiers de passion et d'engagement qui supposent une grande confiance en soi. J'ai eu la chance d'avoir une mère qui m'a fait ce don [Tony Krantz, fondatrice du bureau de presse Mikado, NDLR] et des mentors, masculins et féminins, qui m'ont évité le doute sur mes compétences et aidée à faire face à une charge familiale très complexe à organiser. Quand on est mère et professionnelle, il faut avoir fait l'école du cirque, option jonglage ! La parité passe par la bienveillance masculine, elle doit unir, et non diviser ».

Ainsi, dans le Top 200 des meilleures ventes en France, il y a moins de 20 % d'artistes femmes – avec incursion de Louane, d'Angèle ou d'Aya Nakamura. Les dix albums les plus vendus en France en 2018, selon le Snep, l'ont été par des hommes. « Mettre les artistes femmes en lumière est une décision politique », souligne Natacha Krantz.

Sont mises en cause les filières de production de la musique. Alors qu'elles sont de plus en plus nombreuses à y travailler, « les femmes ne dépassent pas un plafond de verre qui continue d'interroger », poursuit Natacha Krantz. Pour Anne Cibron, figure de proue du rap français qui dirige la société de management Louve (Booba, Orelsan...) et cogère les labels 92i et 7 Corp, « les femmes sont confrontées à des diktats sévères et réactionnaires : le physique, une vraie taille de bonsaï, l'obligation de la perfection.

« La parité passe par la bienveillance masculine, elle doit unir, et non diviser. »

Natacha Krantz

4 femmes ont reçu une Victoire de la musique du meilleur album entre 1980 et 2016⁽¹⁾.



Face à cela, elles doivent se libérer des clichés, se muscler, construire leur force, c'est de leur responsabilité. Sachant que le fameux plafond de verre ne concerne pas que les femmes, mais aussi tout ce qui dépasse du modèle d'assimilation sociale à la française.

En décembre 2018, les Transmusicales de Rennes, un festival soucieux de parité codirigé par Béatrice Macé, l'une des rares femmes placées à la tête d'un festival d'envergure, avaient organisé avec HF Bretagne un débat fort justement intitulé : « Les femmes haussent le son : elles sont presque là ». Tout est dans le « presque », selon la fédération d'associations HF, créée pour repérer les inégalités entre les femmes et les hommes dans les milieux de l'art et de la culture. « De nombreux réseaux se sont mis en place ces dernières années, remarque Claire Giraudin. Il est important de susciter de la sororité dans cet environnement extrêmement compétitif. » Au catalogue des réussites, le réseau international shesaid.so. Créé en 2014 à Los Angeles par Andreea Magdalina, une spécialiste en technologies musicales, ce réseau participatif veut « construire un environnement qui soutient la collaboration, la créativité et des valeurs positives pour toutes les femmes qui travaillent dans cette industrie ». Mené en France par Yaël Chiara,



© JUANESTREY

« Les femmes doivent se libérer des clichés, se muscler, construire leur force. C'est de leur responsabilité. »

Anne Cibron

brand manager chez P.I.A.S., le réseau propose échanges d'informations, annonces professionnelles ou de concerts...

Imagines en 2017 à l'occasion du festival Les femmes s'en mêlent, les soirées « Rien ne s'oppose à la nuit » connaissent un succès exponentiel. Désormais appelées « À définir dans un futur proche », elles mêlent actrices, écrivaines, chanteuses, les unes s'essayant parfois à la discipline des autres, l'actrice Céline Sallette lisant Sœur Emmanuelle avant de chanter Portishead, Camélia Jordana lisant des extraits de *King Kong Théorie*, de Virginie Despentes, venue soutenir la cause dans la salle de la Maison de la poésie... Ces soirées ont été conçues par la directrice de casting Élodie Demey, la journaliste Géraldine Sarratia et Melissa Phulpin, patronne de la société d'accompagnement et de développement d'artistes Tomboy Lab, qui affirme le caractère « clairement féministe de ces soirées ; nous voulions réfléchir sur le genre et l'identité ».

Importance des réseaux

L'affirmation du mélange des genres a essaimé, « cela aide à se faire entendre », précise Melissa Phulpin, qui organise également des soirées avec le collectif de cinéma « 5 050 pour 2020 ». Bâti sur le même principe, le festival Les Émancipées s'apprête à accueillir Claire Chazal lisant Nina Bouraoui, Christine Angot, Blondino, L, Feu! Chatterton, Barbara Carlotti ou Virginie Despentes. Décloisonner

2,3%
des œuvres classiques jouées en concert ont été écrites par des femmes.

Programme européen

Le Keychange Manifesto, auquel la Sacem s'est associée, a été lancé au Royaume-Uni par la PRS Foundation. Mené par Vanessa Reed, ce programme vise à instaurer la parité d'ici 2022 « sur les scènes et derrière les scènes ». Le constat de la PRS Foundation est cinglant : 16 % de femmes auteures-compositrices, et tout juste 14 % de femmes programmées dans les festivals. Les compagnies discographiques anglo-saxonnes emploient 70 % d'hommes, les femmes y sont payées 30 % de moins. Seuls 15 % des labels, indépendants compris, sont dirigés par des femmes. 2,3 % des œuvres classiques jouées en concert ont été écrites pas des femmes. Le combat de Vanessa Reed pour la reconnaissance des femmes artistes et pour l'émergence des nouveaux talents, lui vaut de figurer parmi les trois femmes les plus puissantes de l'industrie musicale, après Beyoncé et Taylor Swift, selon la BBC.

est un facteur essentiel. « Toutes ces initiatives font sortir des stéréotypes ; la Sacem les accompagne, parce que les modèles positifs sont essentiels pour que des artistes comme Adele, qui n'est pas dans les canons sexistes de l'apparence physique, puissent éclore », conclut Claire Giraudin. « Très vite, des femmes artistes, telle Clara Luciani, nous ont dit qu'elles se sentaient à l'aise dans nos soirées, libérées de cette accumulation de petites remarques qui enferment », au premier rang desquelles on trouve, selon Melissa Phulpin, les commentaires sur le physique. « La joliesse, la fragilité, ça peut être usant ». Binetou Sylla, jeune directrice de Syllart Records, label historique de la musique africaine installé dans le 18^e arrondissement de Paris, le dit : « Je ne réponds jamais aux propos misogynes, ils

« Les modèles positifs sont essentiels pour que des artistes comme Adele puissent éclore. »

Claire Giraudin

sont déplacés. Mais ils nous obligent à être plus dures, c'est une sorte de déformation. Moi, déjà, la question "Madame ou Mademoiselle ?" m'exaspère, sans compter les invitations à dîner, alors qu'on négocie des contrats et des business models. Et, pire encore, j'ai entendu très

récemment dans une major où j'avais rendez-vous : "Ah, mais elle est très jolie !" ». Autre épine dans le pied, la défiance. Béatrice Macé, directrice des Transmusicales, dit avoir « connu cette suspicion d'incompétence. Et puis, les questions malvenues, genre avec qui elle couche pour en arriver là, qui est l'homme derrière... ».

VÉRONIQUE MORTAIGNE

(1) Rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, février 2018.

+ En savoir plus sur SACEM.FR

LE MUSÉE SACEM PRÉSENTE

Exposition

La musique, une histoire d'hommes ?

Un parcours historique qui s'interroge sur les principales raisons qui mènent les femmes à être, encore aujourd'hui, très minoritaires dans le secteur de la création musicale... Cette exposition met aussi à l'honneur les créatrices souvent oubliées, dont les œuvres retrouvent peu à peu leur place dans l'histoire de la musique.

Lire la suite sur le Musée Sacem : <https://musee.sacem.fr/>



EXPOSITION
LES PIONNIÈRES DE LA MODERNITÉ
FEMMES ET CRÉATION MUSICALE - DÉBUT DU XX^E SIÈCLE



EDITH PIAF : © ZUMA/DALLE - ANNA MARLY ; © FONDS SACEM - MARGUERITE MONNOT ; © FONDS SACEM - NAÏA BOULANGER ; © ADOPHOTOS - LU BOLLANGER ; © ROBERT VILLET

+ Retrouvez la version intégrale de l'entretien avec François Baroin sur SACEM.FR

Maire de Troyes et président de l'Association des maires de France (AMF), François Baroin répond aux questions de la rédaction du *Magsacem*, quelques semaines après la signature de l'accord entre la Sacem et l'AMF.

François Baroin

L'AMF vient de signer un nouvel accord avec la Sacem. Qu'en attendez-vous ?

La relation de grande qualité nouée entre l'AMF et la Sacem est ancienne. Après un premier accord en 1956 suivi d'une refonte en 1986, il était temps de s'adapter en profondeur aux évolutions en matière de pratique et de diffusion de la musique sur les territoires. L'AMF se réjouit de ce nouvel accord. Le premier objectif lié à la simplification est atteint avec la mise en place d'une déclaration unique. Le deuxième objectif lié à l'obtention de tarifs privilégiés pour le bloc communal est obtenu pour les adhérents de l'AMF. Une réduction de 10% est accordée aux autres diffusions musicales, y compris pour les activités périscolaires et les équipements culturels et sportifs. La création du forfait « Musique à l'école » témoigne aussi de la volonté d'adaptation. Plus spécifiquement pour les communes jusqu'à 5000 habitants, un dispositif de choix de forfaits modulés en fonction des besoins des collectivités est instauré. Par ailleurs, l'AMF se félicite d'avoir obtenu la création d'un parcours en ligne dédié aux communes et intercommunalités sur sacem.fr afin de faciliter leurs démarches de déclaration. Elle souhaite que le paiement en ligne soit, à terme, rendu possible pour toutes les collectivités.

Est-ce que cet accord peut faciliter l'acceptation du paiement des droits d'auteur dans les collectivités ?

Les élus sont conscients de la nécessité de rémunérer à leur juste valeur les créateurs dans la mesure où ils participent à la vitalité et au renouveau artistique. En étant plus simple et plus lisible, le nouvel accord de partenariat noué avec l'AMF doit favoriser une meilleure compréhension des élus sur les enjeux en matière de rémunération des créateurs. Le but recherché est de concilier à la fois la nécessaire protection des droits d'auteur et un meilleur accompagnement des maires et présidents d'intercommunalités (EPCI) ⁽¹⁾

dans les démarches administratives. Un renforcement des liens entre les associations départementales de maires et les délégations locales de la Sacem pourrait participer à cet élan.

Est-ce que vous diriez que la Sacem, acteur culturel local, et les collectivités françaises ont un intérêt commun au travers de cet accord ?

Il est indéniable que la mobilisation de tous les acteurs est essentielle. Les collectivités territoriales sont devenues les premiers financeurs publics de la culture : 77% de la part des communes et de leur intercommunalité. Elles jouent un rôle majeur en termes d'accès de tous les publics à la culture et d'éducation artistique et culturelle. Mais à la suite de plusieurs années de baisse importante des dotations de l'État, les collectivités sont amenées à faire des choix budgétaires, parfois au détriment du champ culturel. Dans ce contexte, l'AMF soulève la question des marges de manœuvre à développer : mécénat, financement participatif, mutualisation des moyens, développement de ressources propres, partenariats avec le secteur privé, numérique... Elle souhaite que ce partenariat avec la Sacem puisse contribuer à impulser une nouvelle dynamique dans la diffusion des œuvres musicales sur tout le territoire.

Comment concevez-vous personnellement la place de la musique dans notre société et sur les territoires ?

La musique est probablement une des pratiques artistiques les plus fédératrices et génératrices de lien social et intergénérationnel. Les maires ont à cœur de proposer une programmation culturelle à la fois accessible et exigeante, en lien avec les acteurs du territoire. Ils développent de plus en plus une politique de médiation.

La France va se doter d'un Centre national de la musique (CNM). Selon vous, quelles devraient en être les missions ?

L'AMF n'a pas été directement associée à cette réflexion. Cela étant, la volonté de réunir en un seul lieu, à l'horizon 2020, le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz et d'autres acteurs de la filière musicale peut constituer une opportunité de mieux rassembler les différentes sensibilités musicales autour d'objectifs communs ou complémentaires. Dans un contexte économique bouleversé par le numérique, l'intérêt d'un nouveau Centre doit résider dans

« Les collectivités territoriales sont devenues les premiers financeurs publics de la culture. »

sa capacité à mieux expertiser et anticiper les défis à venir afin de préserver la diversité musicale, mais aussi à accompagner les acteurs locaux. L'AMF prend acte de la volonté affichée par le ministre de la Culture de nouer des alliances avec les collectivités.

Vous êtes le maire d'une ville qui organise Les nuits de Champagne. Que représente ce festival pour Troyes et pour vous ?

Ce festival est un rendez-vous culturel attendu par tous les Troyens et les passionnés de la chanson. Tous les ans, Les Nuits de Champagne rassemblent pendant une semaine près de sept cents collégiens aubois, neuf cents choristes bénévoles et de nombreux artistes, autour de la voix et du répertoire d'une référence de la chanson francophone. Cette semaine culturelle est aussi essentielle pour le rayonnement et l'attractivité de Troyes et du département de l'Aube. Les Nuits de Champagne sont un élément de notre histoire, de notre vitalité et de notre fierté. Les Nuits font chanter Troyes, ses habitants, ses commerçants, ses hôteliers, partout et tout le temps. Elles sont une semaine de fête et de poésie musicale.

(1) Établissement public de coopération intercommunale.

Le festival d'Aubagne souffle ses vingt bougies

En pleine préparation de l'édition anniversaire, Gaëlle Milbeau, cheffe d'orchestre du rendez-vous incontournable de la musique pour l'image d'Aubagne, a répondu à nos questions.



Vous l'avez vu naître en 2000 et le dirigez depuis 2006 : que retenir-vous de l'histoire du festival international du film d'Aubagne ?

Le festival représente une terre d'accueil pour les compositeurs de musique pour l'image. Aubagne les reçoit chaque année, qu'ils soient jeunes créateurs ou artistes confirmés, parce que la musique est l'essence même de ce festival. C'est aussi et surtout un espace de développement de carrière incroyable : le festival, avec l'aide de la Sacem, propose des outils de professionnalisation qui font leurs preuves. Je pense à la master class, une résidence de dix jours organisée chaque année sous l'égide de la Sacem et sous le parrainage de grands compositeurs, qui aboutit à un ciné-concert. Elle agit comme un tremplin puisque 80% des participants obtiennent un travail à l'issue de ces classes. Le dispositif Troisième personnage est également un rendez-vous précieux, qui fête ses dix ans cette année. Il met en relation un binôme producteur-réalisateur avec un compositeur. 85% des projets aboutissent à un véritable contrat de production pour les compositeurs. Nombreux sont les films qui ont rencontré le succès et qui ont été primés après avoir été le fruit de ces rencontres !

Comment percevez-vous le lien entre musique et cinéma ?

L'importance de la musique au sein d'une œuvre cinématographique est au cœur de notre ligne éditoriale. Et j'ai le sentiment qu'il y a eu une réelle évolution autour de cette question depuis quelques années, dans l'ensemble des festivals, portée notamment par la Sacem. Toutefois, les difficultés, notamment budgétaires, sont toujours là, en particulier pour les jeunes compositeurs. La reconnaissance manque au métier. Le compositeur est le troisième auteur d'un film. Il reste pourtant



souvent l'un des derniers noms à apparaître au générique !

Nous consacrons un article de ce numéro du Magsacem à la place des femmes dans la culture et la création... Quel est votre témoignage ?

La place des femmes dans l'organisation d'événements, comme les festivals, me semble assez paritaire. Il n'est pas rare que les femmes accèdent à des postes axés sur la gestion ou l'administration. Malgré tout, des difficultés subsistent dans le cadre des négociations et des échanges avec certains partenaires : j'ai pu m'entendre dire qu'on préférerait négocier d'homme à homme ! C'est un vrai sujet. Mais le constat le plus frappant reste celui de la place de la femme dans la création musicale : aujourd'hui, sur cent dossiers de compositeurs souhaitant participer au festival, seulement huit sont des femmes ! Nous leur portons une attention particulière et nous avons à cœur de valoriser la place de la femme. Cette année, nous aurons sept réalisatrices pour les dix films en compétition, c'est une première !

En savoir plus [@ festival2018.aubagne-filmfest.fr/](http://festival2018.aubagne-filmfest.fr/)

80%

des participants à la master class organisée chaque année sous l'égide de la Sacem obtiennent un travail à l'issue de ces dix journées.



Voix et piano

Fin avril, la 15^e édition du concours international de musique de chambre de Lyon (CIMCL) met à l'honneur le duo voix et piano. Le concours sera, une nouvelle fois, gratuit pour les participants, grâce au soutien de nombreux

mécènes et partenaires. Parmi eux : la Sacem, qui remettra un prix spécial pour la meilleure interprétation de la création de Luca Antignani (*photo*).

En savoir plus [@ cimcl.fr/](http://cimcl.fr/)

Rendez-vous lusophone

Le marché musical international de Lisbonne, du 27 au 29 mars, met à l'honneur la lusophonie. Cette 3^e édition réunira des artistes et professionnels européens, brésiliens et africains. La Sacem s'allie à cet événement international en y installant pour la première fois sa propre scène : Sacem Talents on tour.



En savoir plus [@ millisboa.com/](http://millisboa.com/)

+ En savoir plus sur aide-aux-projets.sacem.fr/



Ça jasse au Pan Piper!

La deuxième saison des Scènes Sacem jazz organisées au Pan Piper, à Paris, est ouverte, avec au programme : Jean-Michel Bernard le 18 mars, Jean-Pierre Como le 20 mai, Armel Dupas et Anthony Jambon (*photo*) programmés en partenariat avec le marché Jammin'Juan le 17 juin.

Pour petits et grands...

En mars, la ville de Nantes accueille consécutivement les États généraux arts vivants, enfance et jeunesse, organisés par l'association professionnelle du spectacle vivant jeune public, puis le festival pluridisciplinaire Petits et grands. Les premiers, qui se dérouleront les 26 et 27 mars, réuniront l'ensemble des acteurs culturels et artistiques engagés auprès du jeune public pour défendre un projet ambitieux à destination des plus jeunes. Le festival qui suivra, du 27 au 31 mars, sera l'occasion d'assister à plus de cent représentations confondant théâtre, danse, musique, parmi lesquelles des Scènes Sacem jeune public.



En savoir plus [@ petitsetgrands.net/](http://petitsetgrands.net/) et www.scenesdenfance-assitej.fr/

Les mille vies d'Imany



1979
Naissance à Martigues.

1996
Nadia Mladjao devient top model.

2012
Elle signe l'album *The Shape of a Broken Heart* sous le nom d'Imany (« foi » en arabe).

2016
Sortie de *The Wrong Kind of War*.

2018
L'artiste met sa carrière musicale en suspens.

Sportive, top model, chanteuse soul... Nadia Mladjao, alias Imany, n'a cessé de se réinventer. L'artiste de 39 ans, qui attend son deuxième enfant, s'offre une pause salvatrice pour mieux se réinspirer.



La première fois, elle rayonnait de joie et son timbre rauque, d'une profondeur inouïe, nous avait alpagués. C'était en 2012, pour la sortie de *The Shape of a Broken Heart*: un premier album soul nimbé de folk, qui exorcisait ses amours brisées et le destin tragique de l'Afrique. Quatre ans plus tard, on retrouvait Imany, tout aussi radieuse, sur la scène de l'Olympia. Une consécration, pour l'ex-top model qui se destinait jadis à une carrière sportive. Mais cet été, boum patatras ! Éreintée par une tournée planétaire, la chanteuse annonce que ce sera la dernière. « C'est comme si j'avais couru dans un tunnel durant quatre ans, confesse celle qui vient pourtant de recevoir le Grand Prix du répertoire Sacem à l'export. Après la BO de *Sous les jupes des filles*, d'Audrey Dana, en 2014, j'ai enchaîné sur mon deuxième album, la tournée, sans compter toutes les promos... Entre-temps, j'ai accouché. » La maternité, justement... Nadia Mladjao, alias Imany, est à nouveau enceinte. Mais plus question de reproduire les erreurs du passé :

« Sur scène, je véhiculais des valeurs de partage, d'amour et d'essentiel de vie, mais je ne voyais mon fils que deux fois par mois. J'étais devenue un robot ».

Une telle franchise est rare dans le monde de la musique... Féministe dans l'âme, Imany enfonce le clou : « En tant que femme, on n'a pas le droit de se plaindre. Il faut sourire, être rassurante, au risque de paraître désagréable, voire froide. C'est lourd à porter ». Aujourd'hui, elle se dit sereine. « Je ne souhaite pas repartir dans l'écriture d'un nouvel album. Mais je n'ai pas non plus peur d'être oubliée,

ni de gagner moins d'argent... Je viens d'un milieu où il n'y en avait pas. »

Le goût d'ailleurs

Née à Martigues en 1979, Nadia Mladjao a grandi à Istres, avec ses six frères et sœurs. « Mes parents se sont rencontrés aux Comores, à l'époque des colonies. Quand mon père est entré dans l'armée de l'air, il a été muté sur une base en métropole. Ma mère était la seule survivante de sa famille. Tous mes oncles et mes tantes sont morts à la naissance et elle voulait recréer sa propre tribu en France, se souvient-elle. Comme nous formions une famille nombreuse et que les billets d'avion étaient extrêmement chers, nous n'allions aux Comores que tous les cinq ans. » Une double culture qui lui insuffle le goût d'ailleurs.

À la maison, l'ambiance se veut aimante et l'imaginaire de la petite Nadia divague en musique. « Papa écoutait des vinyles de Stevie Wonder et Michael Jackson. Maman était amoureuse de variété française et de Joe Dassin », poursuit Imany.

« Sur scène, je véhiculais des valeurs de partage, d'amour et d'essentiel de vie, mais je ne voyais mon fils que deux fois par mois. J'étais devenue un robot. »

Dès l'enfance, elle sent grandir en elle le désir coupable de chanter. Mais à l'école, son timbre grave lui vaut les ricanements des garçons. « Ils considéraient ma voix comme une anomalie. Je fredonnais sur le chemin de la boulangerie car c'était le seul endroit où personne ne pouvait m'entendre. »

Au collège, l'adolescente se distingue au saut en hauteur. Repérée par l'entraîneur de l'équipe de France, elle débute en formation à l'Institut national du sport (Insep). « Ça n'a jamais été un rêve d'enfant, mais j'ai participé à des compétitions à travers la France.

C'était mon premier accès au monde extérieur », se souvient l'ex-sportive. Le destin en décidera autrement. L'année de ses 17 ans, une chasseuse de têtes repère sa beauté sculpturale et lui propose de devenir mannequin. Un nouvel univers s'ouvre à Nadia, qui s'installe à New York en 1999. Elle y restera sept ans.

Décennie musicale

De fashion week en fashion week, la top model s'aguerrit sur les podiums. Mais déçante aussi : « Tous les jours, quelqu'un nous pesait, nous mesurait et décrétait que l'on défilerait ou pas... C'était très dur ». Pour s'évader, cette fan absolue de Nina Simone et Tracy Chapman écrit des chansons. « À New York, on me disait que ma voix était sexy. Elle ne sonnait plus comme

une anomalie, mais comme une particularité. » Puis en 2007, lasse d'être considérée comme « un cintre » et consciente que le mannequinat « véhicule des messages normatifs qui ne servent pas l'image de la femme », Nadia débarque à Paris.

Après avoir écumé les bars de la capitale sous le nom d'Imany, l'apprentie musicienne tape dans l'oreille de Malick Ndiaye, producteur d'Ayo, lors d'un concert au Sentier des Halles. Une décennie plus tard, l'heure du bilan a sonné : « Je ferai toujours de la musique. Il n'y a rien de plus gratifiant que de monter sur scène. On reçoit instantanément l'amour du public. Lui tourner le dos serait ingrat. Je dois trouver l'équilibre entre ma vie de femme, de mère et d'artiste. De militante, aussi ». Elle est devenue l'ambassadrice acharnée d'ENDOMIND, une association qui lutte pour la reconnaissance de l'endométriose et de la douleur de la femme. Car Imany a eu mille vies, et on lui fait confiance pour se réinventer à l'infini.

ÉLÉONORE COLIN

À Lille comme dans les soixante-dix délégations locales, les salariés de la Sacem s'affairent quotidiennement au service du droit d'auteur. Sur le terrain, ce sont eux, les visages qui sont en lien direct avec les diffuseurs de musique, les artistes et les acteurs culturels. Reportage dans les coulisses de cette délégation.

LA SACEM près de vous...

Vendredi, 9 heures. C'est une journée différente des autres jours de la semaine: tout le monde est au bureau. Vincent Bonvallet est le directeur territorial et délégué régional de Lille. Sa mission: représenter la Sacem régionalement et assurer la collecte des droits d'auteur. C'est entouré d'une équipe d'une dizaine de personnes qu'il y parvient. Il y a deux catégories d'employés dans l'équipe: les chargés de relations clientèle en interne et les chargés de relations clientèle en externe. Ces derniers, au nombre de trois, se rendent sur le terrain du mardi au jeudi et parfois même les week-ends. Le reste de l'équipe travaille dans les bureaux

aux murs violets, en contact téléphonique avec les clients pour collecter au mieux les droits des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. Et pour y parvenir, la société s'est tournée vers le digital.

Travail de terrain...

Isabelle, Frédéric et Audrey: ce sont eux, qui sont sur le terrain. Les trois mousquetaires sont chacun affectés à un secteur géographique plus ou moins délimité. Mais que font-ils exactement? « On va au contact de celles et ceux qui utilisent de la musique ou qui souhaiteraient le faire. Nous effectuons un travail de prospection, mais aussi de recouvrement et de régularisation de contrats », confie Isabelle. Il

s'agit aussi d'un travail de pédagogie: expliquer ce qu'est la Sacem, son rôle et ses missions, son histoire et sa vocation. Il faut faire comprendre à ceux qui payent « *que nous venons collecter des droits* », pour faire vivre toutes les musiques et ceux qui les créent. Leur quotidien a beaucoup évolué, ces dernières années, grâce à de nouveaux outils de travail: un smartphone et une tablette. « *Avant, le travail de préparation était beaucoup plus important; aujourd'hui, c'est plus rapide.* »



C'est grâce à l'application Smart sur tablette que les chargés de relations clientèle externes peuvent faire signer leur contrat en ligne. « *On peut ajouter le RIB directement* », explique Isabelle.

Ci-contre: Mathilde et Adrien sont chargés de relations clientèle en interne. Le jeune homme travaille également pour la cellule de développement à la recherche de clients.



Discothèques: les boîtiers installés

Après un appel d'offres et une phase expérimentale en 2017, la Sacem a décidé d'entreprendre une collaboration avec DJ monitor. L'objectif est de répartir plus équitablement les droits des créateurs et éditeurs dont les musiques sont diffusées en discothèque. « *Nous installons un petit boîtier connecté en wifi, au sein de certains clubs. Ils sont ainsi capables d'enregistrer la musique diffusée et de nous la transmettre* », s'enthousiasme le délégué régional de Lille. La capitale des Flandres fait partie des premières villes à être dotées de ce système. « *Des box ont été installées au Magazine et au Baron - deux boîtes de nuit - mais aussi lors du festival Central 43* », ajoute Vincent Bonvallet. La bonne nouvelle, pour les sociétaires, c'est qu'ils toucheront aussi plus rapidement leurs droits.

Plus besoin de se balader avec l'ordinateur portable et les contrats papier.

... et de bureau

Dans les locaux de la délégation lilloise, ils sont six chargés de relations clientèle en interne. Leur travail est complémentaire des « externes ». « *On identifie des séances, on récupère les éléments de facturation, on opère la relation à distance avec certains*

clients notamment les utilisateurs ponctuels du répertoire pour assurer la collecte », résume Julie. Les clients de la Sacem sont très divers. « *Il peut s'agir d'un commerce, d'un comité des fêtes ou d'un cabinet dentaire* », ajoute Mathilde. Une partie des clients déclare spontanément. Pour les autres, il y a un gros travail de veille. Après avoir détecté la séance, il faut récupérer les éléments pour facturer. « *Par*

exemple, pour un restaurant, on va facturer selon le nombre de places assises », détaille Julie.

Faciliter l'accès aux sociétaires et aux clients

Derrière ses lunettes, Vincent Bonvallet explique qu'aujourd'hui, « *tout est plus rapide, direct et précis* » pour collecter les droits. Et grâce à quoi? La création du portail sacem.fr. Il profite aux sociétaires mais aussi aux clients. L'interprète peut maintenant « *déclarer en ligne les chansons qu'il a performées pendant un concert* », informe Julie. « *On les encourage vivement. Ça permet de vérifier que l'on ne passe à côté de rien car légalement, c'est à l'organisateur de déclarer, mais il ne le fait pas forcément* ».

Ci-dessus: Isabelle, Frédéric et Audrey (de g. à d.) couvrent tout le département du Nord à eux trois: de Calais en passant par Lille ou encore Bailleul.



Car oui, le client peut lui aussi déclarer en ligne un événement ponctuel et s'acquitter d'un paiement occasionnel. Mais certains préfèrent encore avoir un contact direct.



Ci-dessus: Vincent Bonvallet, directeur territorial.

Promouvoir la création artistique

La Sacem œuvre aussi à encourager la vitalité de la création musicale sur le territoire. La Fabrique à chansons a, par exemple, permis à des auteurs et compositeurs de se rendre dans les écoles pour rencontrer de potentiels futurs créateurs en herbe. L'objectif de cette opération était d'initier les plus jeunes à l'écriture et à la composition musicale pour « *les sensibiliser tout de suite, dès le plus jeune âge, à ce travail de création artistique* », avance le directeur territorial, tout sourire. En 2017, une soixantaine d'élèves ont pu chanter leurs créations à l'Aéronef, une salle de concerts lilloise, entourés des auteurs-compositeurs qui avaient accompagné le projet, des enseignants et des familles des enfants. Le musée en ligne de la Sacem est aussi un moyen de valoriser les auteurs, compositeurs, éditeurs et leurs œuvres. Accessible en ligne, il recense quelque quatre mille neuf cents documents issus des archives de la société privée à but non lucratif. « *On y trouve la demande d'adhésion de Jean-Paul Sartre en qualité d'auteur* », souligne Vincent Bonvallet. Aujourd'hui, en régions, ces trésors voyagent en prenant la forme d'expositions physiques itinérantes. C'est le cas, par exemple,

Mails, appels téléphoniques et veille internet rythment le quotidien des chargées de relations clientèle en interne.



© JULIE SEBADELHA

des « Femmes dans la création musicale ». Avec l'aide du Creac (cf. *encadré ci-dessous*), Vincent Bonvallet a pensé à l'École supérieure de musique et danse des Hauts-de-France située dans les locaux du Conservatoire de Lille. Jocelyne Fonteix, administratrice de l'école, a accueilli l'exposition. Et c'est ainsi que des documents

enfermés dans le fin fond d'une salle se retrouvent aujourd'hui à la lumière... aux yeux des jeunes apprenants du Conservatoire. « *Notre mission principale est de collecter et répartir les droits d'auteur, mais c'est aussi de promouvoir et soutenir la création!* », conclut Vincent Bonvallet.

JULIE SEBADELHA

Le Creac, un visage connu sur le territoire



© DR

est divisée en trois grands axes. Tout d'abord, les relations externes. « *Je suis en relation avec les fédérations qui représentent les clients comme les maires de France, mais aussi les sénateurs et députés ou encore les médias* », présente Olivier Pillon. Pour ce qui est de la communication, le responsable veille à « *relayer les informations du siège social dans chaque délégation* ». Puis l'action culturelle, une action nationale et locale qui représente les musiques dans la grande diversité de ses esthétiques. Chaque région a un budget, pour ce secteur, à distribuer. Grâce à son poste et à son expérience, le Creac a une connaissance assez précise des programmes en régions. « *Je connais bien les musiques actuelles, notamment les salles de musiques actuelles et les festivals où sont diffusés ce genre de musique. Ainsi, je peux conseiller le délégué dans ses choix.* » Enfin, il organise régulièrement, autour de ses trois missions, des rencontres professionnelles en direction de la filière pro et de ses sociétaires.

Une autre personne joue un rôle très important dans la région sans pour autant se rendre physiquement tous les jours à l'antenne lilloise. Il s'agit d'Olivier Pillon (ci-contre), responsable Communication, Relations externes et Action culturelle (Creac) de la direction régionale Nord-Est à laquelle est rattachée la délégation de la capitale des Flandres. Pas de panique, malgré ce très long titre, son travail n'est pas si complexe que cela à comprendre. Sa mission



© MATHIEU FOUCHER

Les cafés-concerts condamnés en France ?

Depuis cet été, la liste des cafés-concerts contraints de baisser le rideau ou de cesser leur activité musicale s'allonge de façon dramatique, à Paris comme en régions. Au-delà de la disparition pure et simple de lieux de convivialité et de proximité, c'est aussi toute la musique, sa richesse et la variété de ses esthétiques, qui subissent les conséquences de ces fermetures.

Une hécatombe: le mot s'impose pour désigner les fermetures en série – pour la plupart administratives – des cafés-concerts, micro-lieux rock'n'roll et underground, à l'écart des circuits balisés, où s'invente souvent la musique de demain. Depuis l'été 2018, la liste

noire s'allonge. Dans la capitale, des phares symboliques des nuits parisiennes ont fermé leurs portes ou suspendu leur activité musicale: le temple du rock'n'roll de Ménilmontant, La Féline, a tiré le rideau en juillet, suivi de l'Udo Bar dans le 11^e, et dans leur sillage, la cultissime Mécanique ondulatoire (11^e), l'Espace B (19^e), le Pop In (11^e) ou le Dr. Feelgood (4^e). L'Olympic Café, havre des musiques africaines, au cœur du quartier métissé de la

Goutte d'or (18^e) serait, lui aussi, sur la sellette. D'autres villes de France n'échappent pas au phénomène: cette année, à Poitiers, le Plan B a mis la clé sous la porte, de même que le Bootleg à Bordeaux, l'Engrenage à Grenoble, etc. À Marseille, le gérant du Molotov révèle, lui aussi, ses inquiétudes.

ANNE-LAURE LEMANCEL

Lire la suite sur [La Fabrique culturelle](http://LaFabriqueculturelle.fr): la-fabrique-culturelle.sacem.fr



La Fabrique culturelle recense chaque jour le meilleur du web pour décrypter les coulisses de la création artistique. Lire La Fabrique culturelle, c'est à la fois s'informer, s'étonner, s'inspirer et se projeter pour alimenter sa réflexion!

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES: À VOS AGENDAS!

AG COMITÉ DU CŒUR

JEUDI 18 AVRIL À 10H30

AG AMICALE DES ALLOCATAIRES

MERCREDI 29 MAI À 11H

Dépôt des candidatures: jusqu'au vendredi 10 mai 2019

AG SMACEM

MARDI 28 MAI À 14H30

Dépôt des candidatures: jusqu'au dimanche 31 mars 2019

AG SACEM

MARDI 18 JUIN À 14H30

Dépôt des candidatures: jusqu'au dimanche 31 mars 2019



PORTRAIT | *Les mille vies d'Imany*

DOSSIER | Sociétaires: ce qui change en 2019

DÉCRYPTAGE | Où sont les femmes?

L'ENTRETIEN | François Baroin, maire de Troyes, président de l'AMF

